

AA DISTRI
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 67 rue Jules Barni – 80000 AMIENS
978 611 952 RCS AMIENS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mil vingt six, le 16 juin,
Au siège social à AMIENS,

Madame Angélique ALLOUIS, associée unique de la société **AA DISTRI**, a pris les décisions ci-après, concernant les points suivants :

- **Résiliation du contrat de location-gérance portant sur le fonds de commerce de type supermarché sis à AMIENS (80000), 67 rue Jules Barni,**
- **Résiliation du contrat de franchise conclu avec CARREFOUR PROXIMITE FRANCE pour l'exploitation du fonds de commerce sis à AMIENS (80000), 67 rue Jules Barni,**
- **Résiliation du contrat d'approvisionnement conclu avec CSF pour l'exploitation du fonds de commerce sis à AMIENS (80000), 67 rue Jules Barni,**
- **Modification de l'objet social, et modification corrélative des statuts ; modification de l'article 15 des statuts,**
- **Transfert de siège et modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoir pour les formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique se donne tous pouvoirs, dans le cadre de ses fonctions de gérante, à l'effet de résilier, au nom et pour le compte de la société, le contrat de location-gérance portant sur le fonds de commerce de type Supermarché sis et exploité sous enseigne « CARREFOUR EXPRESS », à AMIENS (80000), 67 rue Jules Barni, conclu avec la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, SAS au capital de 47 547 008 €, dont le siège est à MONDEVILLE (14120), Z.I. Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 345 130 488.

A cet effet, elle se confère tous pouvoirs pour signer tous actes, et généralement faire le nécessaire.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique se donne tous pouvoirs, dans le cadre de ses fonctions de gérante, à l'effet de résilier, au nom et pour le compte de la société, le contrat de franchise CARREFOUR EXPRESS, conclu avec la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, précitée, pour l'exploitation du fonds de commerce sis à AMIENS (80000), 67 rue Jules Barni.

A cet effet, elle se confère tous pouvoirs pour signer tous actes, et généralement faire le nécessaire.

AA

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique se donne tous pouvoirs, dans le cadre de ses fonctions de gérante, à l'effet de résilier au nom et pour le compte de la société, le contrat d'approvisionnement conclu avec la société CSF, SAS au capital de 100 372 035 €, dont le siège social est à MONDEVILLE (14120), Z.I. Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN, sous le numéro 440 283 752, pour l'exploitation du fonds de commerce sis à AMIENS (80000), 67 rue Jules Barni.

A cet effet, elle se confère tous pouvoirs pour signer tous actes, et généralement faire le nécessaire.

QUATRIÈME DÉCISION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier à compter du 30/06/2026, ainsi qu'il suit, l'objet de la société :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- *L'exploitation de tous fonds de commerce de type Supermarché,*
- *Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué. ».*

L'associée unique décide également de supprimer, à compter du 30/06/2026, les 3^{ème} et 4^{ème} paragraphe de l'article 15 des statuts.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associée unique décide de transférer, à compter du 30/06/2026, le siège social d'AMIENS (80000), 67 rue Jules Barni, à ABBEVILLE (80100), 40 route de Rouen.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à ABBEVILLE (80100), 40 route de Rouen. »

Le reste de l'article est sans changement.

SIXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Angélique ALLOUIS
Associée Unique

